



COMMUNE DE COSSONAY

MUNICIPALITE

Cossonay, le 2 septembre 2019/taz

Préavis No 08/2019
au Conseil communal

**Demande d'un crédit-cadre pour le financement des études
liées à la mise en œuvre du Plan général d'évacuation des
eaux (PGEE)**

Table des matières

1	Introduction	3
2	Demande de crédit.....	3
3	Conclusions	4

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

La Municipalité doit mettre en œuvre de nombreuses mesures prévues par le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Depuis l'approbation de ce plan par l'Etat le 24 août 2011, différents préavis ont été présentés au Conseil communal pour solliciter les montants nécessaires à certains crédits d'étude.

Or, forte du constat que les études détaillées propres à chaque mesure prenaient beaucoup de temps et pour respecter les délais et engagements pris par la validation du PGEE, la Municipalité avait sollicité un crédit-cadre global par son préavis municipal n° 01/2013 pour une somme de CHF 400'000.--.

Il faut relever que les sommes engagées dans le cadre des études sont ensuite amorties avec les dépenses d'investissement liées aux projets réalisés. En effet, selon les normes SIA en vigueur, l'avant-projet relatif à la réfection ou création d'un ouvrage, qui comprend notamment les montants dus aux études, représente environ 30 % du coût global du projet, tous frais confondus.

Selon le vœu formulé par la Commission des finances, le présent préavis détermine quels projets seront étudiés et quelles mesures du PGEE sont concernées par la présente demande de crédit.

2 Demande de crédit-cadre

La demande de crédit-cadre concerne les projets suivants :

Projet	Mesures PGEE	Montant
Vortex	Mesures 12.1 et 12.2	CHF 200'000.--
Route de Morges	Mesures 4, 5 et 7	CHF 150'000.--
Route de la Sarraz	Mesure 19	CHF 50'000.--
Total		CHF 400'000.--

Vortex

La Municipalité a sollicité 2 crédits ces dernières années, par ses préavis n° 05/2012, relatif à une étude de faisabilité et variantes concernant le Vortex et la galerie des Rochettes (CHF 58'000.--) et n° 03/2014, concernant la réalisation de sondages dans le cadre d'une étude géo-technique pour le projet de construction d'un nouveau Vortex et d'une galerie (CHF 250'000.--).

Le Vortex est l'une des mesures prioritaires à réaliser sur le territoire communal. Or, pour terminer les études y relatives, la Municipalité souhaite pouvoir finaliser les différentes variantes étudiées, s'agissant d'un investissement conséquent pour la Commune.

« Route de Morges »

Cette étude correspond à la suite des travaux réalisés sur la partie Sud de la route de Morges, en direction du hameau d'Allens. Différentes mesures du PGEE sont concernées, telles que la mise en séparatif du quartier du Signal ou le changement des collecteurs du quartier de Chien-Bœuf, de la route de Gollion et au lieu-dit « La Vy du Moulin ».

Route de la Sarraz

Cette étude doit se réaliser en parallèle de celle liée au Vortex afin de dimensionner progressivement les collecteurs dont les eaux sont redirigées en direction de la place de la Tannaz.

3 Conclusions

Des préavis spécifiques à chaque projet seront présentés au Conseil communal lorsque ces études auront abouti et que les appels d'offres auront été réalisés.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil communal d'approuver les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE COSSONAY

- Vu le préavis municipal n° 08/2019,
- Après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

- D'accorder à la Municipalité un crédit cadre de CHF 400'000.-- pour financer les études liées aux mesures n° 12.1 et 12.2 (Vortex), 4, 5 et 7 (route de Morges) et 19 (route de la Sarraz) fixées par le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) ;
- De financer ce crédit-cadre par un emprunt correspondant aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier ou éventuellement par les liquidités courantes de la Bourse communale ;
- De porter la valeur de ce crédit-cadre à l'actif du bilan ;
- D'amortir les sommes propres à chaque étude dans le cadre de l'amortissement des projets correspondants qui feront l'objet de préavis municipaux spécifiques.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

L.S.

G. Rime

T. Zito

Délégué municipal : Claude Moinat

Proposition de rencontre avec la Commission chargée d'étudier ce préavis : jeudi 19 septembre 2019 à 18h00, salle A, 2^{ème} étage du bâtiment administratif.